

« LES AIGLES



BASKET VIF »

Adresse : MDA 4 rue du Polygone 38450 VIF

Président : Mr MICHEL Thierry Tel. 06.81.12.89.24

Responsable des licences : Mr LAMBERT Hervé Tel. 04.76.72.59.23

REGLEMENT INTERIEUR

Les règles du règlement intérieur ont pour but de mettre en œuvre l'expression d'un comportement sportif, fait de respect mutuel, de loyauté et de fair-play envers et entre toutes les personnes, quel que soit leur statut, qui sont appelées à participer aux activités du club, au sein de ce dernier ou lors de manifestations extérieures.

Les règles s'appliquent sans discrimination, aux entraîneurs, joueurs, remplaçants, accompagnateurs, supporters et spectateurs.

Cette conception de l'esprit sportif et associatif induit également de la part de tous le respect du matériel mis à disposition, s'agissant des équipements de basket-ball ou des tenues sportives de match et d'entraînement. A ce titre il est rappelé aux joueurs que les maillots et shorts sont prêtés par le club et qu'ils doivent faire l'objet d'une restitution auprès des entraîneurs à la fin de chaque saison.

Le règlement est signé et accepté par tous les licenciés à chaque renouvellement de licence ou de nouvelle licence ainsi que lors d'une mutation.

Il est consultable dans son intégralité sur le site «www.aiglesbasketvif.com » afin que nul n'en ignore le contenu. Nous rappelons que chaque licencié, joueur ou non joueur, doit participer au déroulement des rencontres au minimum 3 fois par saison (tables de marques, chronomètre, responsable de salle...).

Il est obligatoirement accepté par le licencié ainsi que par ses parents ou responsables légaux pour les mineurs.

Le président, les membres du bureau et les entraîneurs veillent spécifiquement à l'application et au respect des règles de ce règlement.

Assurance : Vous êtes libre de choisir entre l'assurance proposée par la FFBB ou une autre assurance, dont il vous appartiendra de vérifier la couverture du risque individuel accident du joueur.

Je soussigné

(nom et prénom du joueur)

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club « Les Aigles Basket Vif » et l'accepte

Fait en deux exemplaires dont un que je conserve. Fait à Vif le

.....

Signature du joueur

Signature des parents (précédé de la mention « lu et approuvé »)